

DELIBERATION DU COMITE DIRECTEUR DE L'OFFICE DE TOURISME

DOMAINE :
Mesures d'ordre budgétaire et comptable

OBJET :
Régie de recettes
99R19- budget
annexe
commercialisation
Mode de Paiement

Nombre de membres en exercice : 15

Convocation en date du :
28/05/2025

Les membres composant le Comité Directeur se sont réunis à Leucate, le 05 juin 2025 à 17h00, sous la présidence de Madame Céline CABAL Vice-Présidente,

Présents :

Représentant le Conseil Municipal :
Mme Monique CHING - M. Richard FARINES - Mme Marie BRETON
Mme Céline CABAL - Mme Hamel LAHCINI

Représentant des hébergements touristiques :
M. Patrice BESSON - M. Patrick HAMET

Représentant des prestataires d'activités de loisirs :
M. Thierry LETARD

Représentant des professionnels de la glisse :
Mme Stéphanie GARDAIS

Représentant de la viticulture et de la pêche :
M. Jean Pierre FOURNIER

Représentant des agences immobilières :
M. Thomas BILLARD

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Représentant le Conseil Municipal :
M. Michel PY - M Edouard PICAREL - Mme Nathalie CHAPPERT GAUJAL
M. Hamdani BELACEL - Mme Véronique LACZNY VIGNES - M. Claude ROLLAND - M. Frédéric PERROT M. Lucas JAULENT - Mme Caroline BARBEAU TABOULET - M. Frédéric MAHDI - M. Alain MASSA

Représentant des prestataires d'activités de loisirs :
M. Sjoerd BIJKERK

Représentant des restaurateurs
Mme GARCIA Florence - M. Jean Michel MANDEMENT

Représentant des professionnels de la glisse :
M. BRIGASCO

Représentant de la viticulture et de la pêche :
M. Christophe GUINOT

Représentant des agences immobilières :
M. Adrien BEAUX

Représentant des activités liées au port de plaisance :
Mme Patricia MAHE - M. Baptiste BEAUX.

Formant la majorité des membres en exercice.

*Madame la Vice-Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal,
Monsieur Matthew HUMPAGE - Directeur, est désigné comme Secrétaire.*

Vu le Code du Tourisme,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5212-1 et suivants,

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du code général des collectivités territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 22,

Vu le décret n° 2022-1605 du 22/12/2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23/03/2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics,

Vu la délibération du 17/11/2005 portant création d'une régie de vente de services, de billetterie et d'objets promotionnels,

Vu la délibération du 04/09/2013 pour le transfert des régies vers le budget commercialisation,

Vu les délibérations du 27/06/2016 et 18/01/2024 portant les modalités de fonctionnement de la régie de vente d'objets promotionnels, de services et billetterie,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire du 03/06/2025,

Considérant qu'il convient d'ajouter un nouveau moyen de paiement pour la Régie 99R19 à savoir : ANCV CONNECT,

Après en avoir délibéré, le Comité Directeur, **DECIDE A L'UNANIMITE** d'approuver cette proposition.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.D et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

A Leucate, le 05 juin 2025



Céline CABAL
Vice-Présidente

REÇU EN PREFECTURE
le 18/06/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-011-413721952-20250605-D2025_18_AN